

Van Ryckeghem, Charles Alexandre Moïse

Cote de référence FR ANOM COL H 103
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H103/vanryckegh
Condamné en 1871
Envoyé en Nouvelle-Calédonie
N° matricule 768

Informations

Commune de Paris

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

